

DECISION N° 2025-20

Du 06/06/2025

Portant

Tarifs de location des biens communaux

Adrien Raphet, Maire de Bessens,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles, L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération 20201214, en date du 14 décembre 2020 donnant délégation au maire des attributions énoncées par l'article L.2122-22 du C.G.C.T. ;

Vu la délibération n°2025_32, en date du 03 juin 2025 adoptant une convention type et un règlement d'utilisation des biens communaux ;

Considérant la nécessité de fixer les tarifs de location des biens communaux, salles, matériels, véhicules, barnum ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Les tarifs de location biens communaux, salles, matériels, véhicules et barnums, sont fixés tels qu'annexés à la présente.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire général et le Trésorier de Moissac sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision, qui fera l'objet des mesures de publication habituelles.

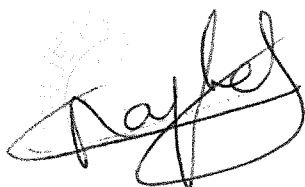
ARTICLE 3 : La présente décision annule et remplace les précédentes.

Fait à Bessens, le 06/06/2025

Par délégation du conseil municipal,

le Maire,

Adrien Raphet



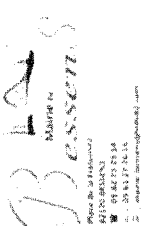
Certifié exécutoire

Les formalités de publicité ayant été effectuées le :

La décision ayant été reçue en préfecture le **25 JUN 2025**

25 JUN 2025

Tarifs mis à disposition des biens communaux

		Association bessinoise	Association non bessinoise ayant une activité hebdomadaire sur la commune (cours ouvert au public)	Association non bessinoise à vocation caritative ou sociale	Association non bessinoise	Particulier résidant sur Bessens	Entreprise bessinoise	Personnel communal
 Mairie de Bessens Place du 14 Juillet 42150 Bessens 04 77 51 14 14 06 42 51 14 14 2 - 38 61 27 24 14 3 - 04 77 51 14 14								
Equipement municipal								
Salle des fêtes (deux salles)	0 €,		200 €	250 € (la journée)	600 €	300 €	300 €	10 €
Horaires de location : du vendredi après-midi au lundi matin 9h (valable pour les manifestations)	les trois premières location de la saison (année scolaire), puis 200 €/location							
Salle des fêtes, petite salle (non disponible pour les manifestations)	0 €	0 €		x	x	x	x	x
Salle des fêtes, grande salle (non disponible pour les manifestations)	0 €	0 €		x	x	x	x	x
Stade	0 €		x	x	x	x	x	x
Club house pétanque	0 €		x	x	x	x	x	x
Club house	0 €		x	x	x	x	x	x
Salle de réunion ancienne mairie	0 €		x	x	x	x	x	x
Local ancienne mairie	0 €		x	x	x	x	x	x
Matériel (tables dans la limite de 6, chaises dans la limite de 30)	0 €		x	x	x	30 €	30 €	30 €
Véhicule	0 €, les deux premières location de la saison (année scolaire), puis 20 €/heure de location		x	x	x	x	x	10 € + 0.10 €/km
Barnum	0 €		x	x	x	x	x	x